



Commune d'UZA
101 rue de Levignacq
40170 UZA
Tél : 05 58 42 82 88 – mairie@uza40.fr

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**Travaux de construction d'un atelier communal des services techniques sur
la commune de UZA 40170**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de remise des offres : 4 septembre 2026 – 17H
Date prévisionnelle de démarrage de l'exécution du marché : 05/10/2026

SOMMAIRE

1	OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1	- Objet	3
1.2	- Mode de passation	3
1.3	- Type et forme de contrat	3
1.4	- Décomposition de la consultation	3
2	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1	- Délai de validité des offres	3
2.2	- Forme juridique du groupement	3
2.3	- Variantes et options	3
2.4	Négociation	4
3	CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT	4
3.1	- Durée du marché	4
3.2	- Modalités essentielles de financement et de paiement	4
4	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
5	PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
6	CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
7	EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	6
7.1	-Sélection des candidats	6
7.2	- Jugement et classement des offres	7
7.3	- Suite à donner à la consultation	7
8	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	7
8.1	- Demande de renseignements	7
8.2	- Procédures de recours	8

1 OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 - Objet

Suite à la validation des grandes caractéristiques de l'opération, la commune d'UZA a décidé de mettre en œuvre **les travaux de construction d'un atelier communal des services techniques sur la commune de UZA 40170**

Lieu d'exécution des travaux: Impasse du Lanot 40170 UZA

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles R2123-1 1° et 2° du Code de la commande publique

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire de travaux.

1.4 - Décomposition de la consultation

La présente consultation fait l'objet d'un allotissement au sens de l'article L 2113-10 du Code de la commande Publique.

Les travaux sont répartis en lots désignés ci-dessous :

- Lot n°01 – Voirie et Réseaux Divers (VRD)
- Lot n°02 – Gros œuvre
- Lot n°03 – Enduits extérieurs
- Lot n°04 – Charpente – Couverture – Zinguerie
- Lot n°05 – Menuiseries extérieures et intérieures
- Lot n°06 – Carrelages – Faïences
- Lot n°07 – Plâtrerie
- Lot n°08 – Peintures intérieures et extérieures
- Lot n°09 – Électricité – Ventilation
- Lot n°10 – Plomberie – Sanitaire

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Il est précisé que les offres des candidats peuvent concerner un ou plusieurs lots. Dans ce cas, ils devront présenter une offre distincte pour chacun des lots pour lesquels ils répondent.

2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 – Variantes et options

Les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats devront obligatoirement chiffrer les options éventuelles suivantes :

Lot n°03 – Enduits extérieurs	Option 1 : Enduits intérieurs au mortier bâtard Option 2 : Enduits intérieurs au mortier teinté gratté fin
Lot n°05 – Menuiseries extérieures et intérieures	Option 1 : Oculus circulaires vitrés sur portes va-et-vient intérieures
Lot n°07 – Plâtrerie	Option 1 : Cloisons acoustiques renforcées
Lot n°08 – Peintures intérieures et extérieures	Option 1 : Protection renforcée / finition spécifique des bois (teinte ou système renforcé)
Lot n°09 – Électricité – Ventilation	Option 1 : Équipements électriques complémentaires (prises RJ45, éclairage spécifique zone engins)

Le défaut de chiffrage d'une Option rendra l'offre irrégulière.

Les options feront l'objet d'un chiffrage séparé dans l'acte d'engagement et/ou la DPGF.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de retenir ou non tout ou partie des options lors de l'attribution du marché.

2.4 Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre.

3 CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

3.1 - Durée du marché

A titre indicatif, le démarrage du chantier est prévu en Octobre 2026 et la durée prévisionnelle des travaux est de **10 mois** (compris 1 mois de préparation de chantier).

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Le financement sera réalisé sur les fonds propres de la Commune D'UZA. La Commune D'UZA se libère des sommes dues par mandats administratifs et virements du Comptable Public, le Trésorier Principal. Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent accepter les bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) spécifique à chaque lot
- Le permis de construire
- Rapport Initial du Contrôleur Technique (RICT)
- DPGF
- Les dossiers graphiques (plans, études...)
- Le planning prévisionnel des travaux

Obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur : <https://demat-ampa.fr/>

Afin d'être informés d'éventuelles modifications apportées au dossier ou de recevoir des documents complémentaires, les candidats sont invités à s'identifier sur le profil d'acheteur en indiquant un nom et une adresse e-mail fiable. Le pouvoir adjudicateur pourra ainsi entretenir de façon certaine une correspondance électronique. Il appartient à l'opérateur économique de relever régulièrement son courrier électronique.

Modification de détail au sein du dossier de consultation : le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir formuler aucune réclamation à ce titre

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature :

- Lettre de candidature ou équivalent (formulaire DC1) ;
- Déclaration du candidat (formulaire DC2) ;
- Assurance obligatoire ;
- Liste des travaux exécutés sur les 5 dernières années, avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, leurs montant, époque, lieu d'exécution et toute précision permettant d'apprécier s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Pièces de l'offre :

- L'acte d'engagement (AE) dûment complété et signé
- La Décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF)
- Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat : Moyens humains et matériels mobilisés pour exécuter les travaux, la méthodologie d'intervention proposée pour exécuter les travaux, documentation technique des matériaux proposés, dispositions relatives à la sécurité du chantier, à la gestion et au traitement des déchets de chantier, démarche qualité environnementale du candidat

A toutes fins utiles, il est rappelé à l'entrepreneur qu'il est tenu de vérifier, avant la remise de son offre, que les documents en général, et le DPGF en particulier, ne contiennent pas d'erreurs, d'omissions ou de contradictions.

VISITE DU SITE :

Visite facultative : Chaque candidat pourra sur demande se rendre sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux où les prestations doivent se dérouler. Les candidats sont réputés avoir parfaite connaissance des lieux.

A cette fin, les candidats devront s'adresser à la Maitrise d'ouvrage pour une prise de rendez-vous :

Commune d'UZA

101 rue de Levignacq - 40170 UZA

Tél : 05 58 42 82 88 – mairie@uza40.fr

6 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Seule la transmission électronique des offres est autorisée. Les plis papier ne seront pas acceptés.

Les candidats déposent leur candidature et leur offre par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr/>

La date et l'heure limites de réception sont appréciées au regard de la date et de l'heure de réception des plis sur le profil acheteur.

Les plis transmis par voie électronique seront horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite sont considérés comme hors délai.

Les candidats sont fortement incités à réaliser suffisamment à l'avance un dépôt électronique TEST préalable à leur remise des offres. Ceci permettra de vérifier les pré requis et lever les éventuels blocages internet des systèmes d'information propres aux entreprises. Le seul référentiel de temps valable pour la fin de la période de consultation est l'heure du serveur. Les offres transmises hors délai ne seront pas prises en compte. Les candidats doivent prendre leurs dispositions afin de prendre en compte le temps de transport électronique pour que leur dossier parvienne intégralement avant la date et l'heure limites de remise des offres fixées par le présent règlement.

7 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 –Sélection des candidats

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 – Jugement et classement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L 2152-1 à L 2152-4, R 2152-1 et R 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1 – prix de la prestation, affecté d'une pondération de 50 %

2 – valeur technique des prestations, affectée d'une pondération de 50 %

Le critère « prix » :

L'offre moins-disante se verra attribuer la note 20, les offres concurrentes seront affectées de notes calculées à partir de la formule de calcul suivante :

NOTE candidat = $20 \times \text{prix mini} / \text{prix candidat}$.

Le critère « valeur technique » sera déterminé au vu du mémoire technique, notamment au regard :

- De l'organisation et des moyens du candidat proposés pour l'exécution du marché (méthodologie, moyens humains, matériels...) (30%),
- Des fiches techniques des principaux matériels utilisés pour exécuter les prestations prévues dans le marché (30%),
- Le respect du planning détaillé d'exécution des travaux (20%),
- De la prise en compte de la notion de développement durable (provenance des matériaux, gestion du chantier et des déchets...) (20%).

Chaque critère sera noté sur 20 avant application de la pondération.

Le jugement des offres sera effectué sur la base de l'offre de base.

Les PSE pourront être retenues ou non par le pouvoir adjudicateur au stade de l'attribution.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec tout ou partie des candidats. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R 2143-6 à R 2143-10 du code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours ouvrés à compter de la réception de la lettre d'information au candidat retenu.

8 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8.1 – Demande de renseignements

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats pourront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande, par l'intermédiaire du profil d'acheteur où le candidat a téléchargé le DCE.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Procédures de recours

Instance auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Pau

Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey 64010 Pau Cedex

Téléphone : 05 59 84 94 40

Télécopie : 05 59 02 49 93 Courriel greffe.ta-pau@juradm.fr

Ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>